

## DELIBERATION 2021-89

LE VINGT-NEUF JUIN DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE JUIN DEUX-MILLE VINGT ET UN.

**PRESENTS** : M. RIO, M. PLAUTIN, Mme FABRY, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme PIACENTINI- MOREAU, M. HIVIN, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, M. LEFEVRE, M. BLANCHARD, M. TREPRAU, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. FONTVIEILLE, Mme OMS.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme RIMBERT procuration à M. RIO, M. WALCZACK procuration à M. HIVIN, M. CADIOU procuration à M. LEFEVRE, Mme MAURIN procuration à M. BLANCHARD, M. ODIN procuration à Mme FABRY, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE procuration à M. PIOT, Mme GUIRAUD procuration à M. FONTVIEILLE, M. LACOMBRE procuration à Mme MYSONA, Mme ROLLAND procuration à M. PLAUTIN.

**ABSENTS** : Mme MOUGIN, Mme FERRAI.

Mme FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : Appel à projet : Mise en valeur du patrimoine foncier public et privé de la Commune de Saint-Jean-de-Védas avec la pratique du Street Art**

S'inscrivant dans le développement de l'art de la rue actuellement engagé par de nombreuses Communes de la Métropole de Montpellier (Baillargues, Castries, Fabrègues, Montpellier, ...), la Commune de Saint-Jean-de-Védas souhaite créer un parcours d'art urbain au sein de ses rues et de ses différents quartiers à travers des fresques murales.

Ce projet s'inscrit sur la durée du mandat municipal 2021 à 2026. Ainsi chaque année, plusieurs fresques murales seront réalisées, créant ainsi à terme un parcours urbain d'œuvres Street Art à caractère pérenne au sein de son cœur historique mais aussi à travers ses différents quartiers ou hameaux. Pour cette année 2021, deux façades d'immeubles pourraient être investies, situées rue des Fauvettes et rue du Pioch.

Ces fresques pérennes doivent apporter chaleur, couleur aux rues de la Commune et créer un sentiment de bien vivre pour les habitants et les visiteurs, ces fresques seront résolument positives autour des valeurs de partage, de lien social, de l'environnement et de la nature, du patrimoine communal actuel ou passé. Ces fresques peuvent être figuratives ou abstraites.

Lors de la réalisation de ces œuvres, les artistes devront prévoir des temps de médiation avec les collégiens et les élèves des écoles élémentaires de la Commune mais aussi avec la population védasienne.

**Ainsi, il est proposé au conseil Municipal :**

- DE VALIDER cet appel à projet,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer cet appel à projet et à signer tous les actes et documents en relation avec ce projet.

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le 06/07/2021

**SLOW**

ID : 034-213402704-20210629-2021\_89-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 30 voix pour,
- 1 abstention (M. THEOL).

**François RIO,**  
**Maire de Saint-Jean-de-Védas**

